



2014 DILT 1003 DF : Budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux ; Approbation du compte administratif 2013.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux (STTAM). Les dépenses et les recettes de ce service font l'objet d'un budget spécial. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC), respectivement annexés aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Conséquence du budget annexe, le STTAM a toujours su maîtriser ses coûts de fonctionnement, malgré l'impact du glissement vieillesse-technicité, la revalorisation indiciaire ponctuelle de certains corps et l'inflation. Le tableau ci-dessus rappelle, en millions d'euros, les montants de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	2010	2011	2012	2013
Dépenses	35,01	34,81	33,99	33,53
Recettes	35,78	35,56	35,27	34,19

En 2013, le service a poursuivi la baisse de ses dépenses de fonctionnement ; celle-ci s'explique d'une part par une productivité améliorée, et d'autre part par une décélération du coût d'acquisition des carburants.

Pour l'exercice 2013, les résultats sont les suivants :

En matière de recettes : 40.893.084,24 euros
 En matière de dépenses : 42.379.615,58 euros
 Soit un déficit de : 1.486.531,34 euros.

Après incorporation de l'exercice 2012, qui affiche un report en recettes de 14.712.181,68 euros, le résultat pour l'exercice 2013 est excédentaire de 13.225.650,34 euros.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 20.974.440,58 euros, dont 13.384.865,60 euros de report d'excédent cumulé au 31 décembre 2012.

Au terme de l'exercice 2013, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits employés est de **8.844.183,56 euros**. Affichant 7.160.000,00 euros au budget primitif 2013, l'excédent reporté (13.384.865,60 euros) a donc été diminué de 1.684.183,56 euro.
- en recettes, le montant constaté est de **6.706.751,51 euros**, ce qui représente 88,4 % des recettes escomptées, hors reprise du solde d'exécution cumulé d'investissement (13.384.865,60 euros)

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites ainsi que de l'amortissement des subventions perçues.

i. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20 ET 21)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 8.761.186,25 euros, répartis comme suit :

- 8.355.205,95 euros au titre des achats de véhicules (nature 2154), en hausse par rapport aux 5.947.001,69 euros constatés en 2012. Cette forte hausse, prévue, résulte du comblement partiel du retard qu'avait subi le renouvellement du parc ces dernières années.
- 181.932,42 euros au titre des équipements de garage (nature 2155).
- 125.409,78 euros au titre des travaux réalisés dans les sites du STTAM (natures 2145 et 2135). Il faut noter que la nature 2145 n'est plus autorisée et que les travaux ne seront plus imputés que sur la seule nature 2135.
- 76.724,57 euros au titre des logiciels informatiques (nature 205).
- 21.913,53 euros en achat de mobiliers (nature 218).

Les restes à réaliser pour l'exercice 2013 s'élèvent à 980.764,51 euros, dont 5.255,74 euros sur le chapitre 20 des immobilisations incorporelles et 975.508,77 euros sur le chapitre 21 des immobilisations corporelles.

ii LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 40, natures 13911, 13912 et 13918).

Le montant de la reprise est égal à celui de la subvention perçue rapporté à la durée d'amortissement du bien subventionné. Cette opération d'ordre budgétaire, qui tend à minorer l'autofinancement, est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordres de la section d'exploitation (chapitre 042). Elles ont été exécutées à hauteur de 82.997,31 euros.

iii L'IMMOBILISATION DES TRAVAUX REALISES EN REGIE (chapitre 40, nature 2135)

Aucun travail réalisé en régie n'a entraîné d'opération amortissable.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent très majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et Valeur Nette Comptable des véhicules vendus). Ces opérations, qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, sont équilibrées sur le plan budgétaire et sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

i. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)

La recette a été réalisée à hauteur de 6.265.990,76 euros, par le débit du compte 681 de la section d'exploitation. Ce montant est en baisse par rapport aux 6.425.021,07 euros constatés en 2012, du fait de la décroissance régulière du parc.

ii. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2154)

La VNC correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 82.640,77 euros, en baisse par rapport aux 118.270,02 euros constatés en 2012.

iii. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Ce poste regroupe les subventions perçues par le STTAM. Le montant perçu en 2013 est de 28.545,00 euros, en hausse par rapport aux 16.800,00 euros perçus en 2012.

3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2013 présente les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 8.844.183,56 euros.
- le montant des recettes titrées s'élève à 6.706.751,51 euros.
- le solde d'exécution de l'exercice 2013 est donc déficitaire de 2.137.432,05 euros.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté fin 2012 (13.384.865,60 euros), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 11.247.433,55 euros (hors RAR).

II. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 43.672.684,12 euros lors de la décision modificative n°2 2013.

Au terme de l'exercice, la situation se présente comme suit :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis et des charges rattachées est de **33.535.432,02** euros, en baisse de 1,4 % par rapport aux 33.991.141,58 euros constatés en 2012.
- en recettes, le montant des recettes constatées est de **34.186.332,73** euros, en baisse de 3 % par rapport aux 35.279.007,00 euros de 2012.

1. DEPENSES D'EXPLOITATION

i. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Les dépenses principales sont celles consacrées aux achats de carburants, de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, aux locations de véhicules industriels spécialisés, aux versements d'indemnité d'assurance aux tiers.

Les crédits regroupés sous le chapitre 011 s'élèvent à 7.890.392,06 euros, à comparer aux 7.825.238,86 euros de 2012.

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les carburants (natures 602210 et 602212) : 2.097.981,31 euros, en baisse nette par rapport aux 2.358.876,67 euros dépensés en 2012. Cette évolution favorable résulte concomitamment de la baisse des prix à la pompe, ainsi que de la diminution du parc municipal.

- les fournitures d'atelier (nature 60223) : 1.612.527,73 euros exécutés en 2013, à comparer aux 1.588.813,04 euros dépensés en 2012, ce qui représente une hausse de 1,5%. La part essentielle de ces sommes est consacrée à l'achat de pièces détachées nécessaire à la maintenance.

- les locations mobilières (nature 6135) : 1.183.172,43 euros constatés en 2013. Cette nature permet de régler les dépenses relatives à la location de cars, de véhicules, d'engins spéciaux, de matériel industriels, les prestations relatives à l'opération « Paris Plage » nécessaires à la réalisation d'opérations particulières, événementielles ou festives. L'année 2013 a connu une hausse importante en raison du nombre plus élevé d'opérations à réaliser : Berges de Seine, Congrès AIMF, etc...

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168) : 761.478,84 euros dépensés en 2013, à comparer aux 732.664,43 euros constatés en 2012. Le STTAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à 70.000,00 euros, le service est amené à la fois à payer les primes d'assurances auprès de sa compagnie, et à verser des indemnités aux tiers, victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal.

- les fluides, énergies et locaux (natures 6061 à 6068) : 637.940,36 euros constatés en 2013, à comparer aux 777.825,26 euros dépensés en 2012.

- la variation des stocks (nature 6032) : 565.368,04 euros constatés en 2013, à comparer aux 587.362,73 euros de 2012. Chaque année, le service achète son stock à la valeur initiale (en 2013, 565.368,04 euros) et le revend à sa valeur au 31 décembre. En 2013, la valeur au 31 décembre était de 669.698,73 euros.

ii. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 19.192.756,05 euros, soit 97,2 % des crédits inscrits en décision modificative n°2.

Hors dépenses liées aux recours ponctuels de personne extérieur en réinsertion par le travail (nature 6218), la masse salariale est de 18.798.536,73 euros, en baisse par rapport aux 19.083.405,33 constatés en 2012.

Pour sa part, la dépense réalisée sur la nature 6218 « autre personnel extérieur » atteint 394.219,32 euros, en baisse par rapport aux 444.969,94 euros atteints en 2012.

iii. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

Ce chapitre regroupe les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. 103.650,69 euros ont été dépensés à ce titre, en sensible augmentation par rapport aux 93.433,20 euros constatés en 2012. Cette relative stabilité cache toutefois, de 2012 à 2013, deux mouvements d'ampleur voisine, la reprise du paiement des amendes de stationnement dont le montant passe de 8.358,52 euros à 102.568,00 euros et la baisse du montant des titres annulés sur exercice antérieur qui passe de 85.877,84 euros à 1.082,69 euros.

iv. DEPENSES IMPREVUES (chapitre 022)

Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre initié par l'ordonnateur, les postes budgétaires sur lesquels sont imputées les dépenses selon leur nature. Cette réserve a été utilisée pour abonder la nature 60223 (pièces détachées) de 20.000,00 euros et la nature 60221 (carburants) de 40.000,00 euros.

v. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés a été exécuté à hauteur de 6.348.631,53 euros, en baisse par rapport aux 6.543.291,09 euros. Cette baisse s'explique par la diminution du parc. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le STTAM délivre des prestations aux différentes Directions ainsi qu'à des structures du périmètre Ville (Services du département, du CASVP, des mairies d'arrondissement, etc.) ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics : Eau de Paris, Paris Musées, etc.

Ces prestations sont facturées selon des tarifs unitaires (publiés au BMO en chaque fin d'année) et dont l'évolution a été la suivante :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
+ 1.5 %	+ 1.5 %	0 %	0 %	1.0 %	1,6 %	1.5 %	1,0 %	0 %	0 %

i. PRESTATIONS DE SERVICE (chapitre 70, nature 706)

La recette réalisée est de 32 069 863.52 euros, en forte diminution liée à la réduction du parc, par rapport aux 33.142.346,39 euros constatés en 2012. Cette recette se répartit comme suit :

	CA 2011	CA 2012	CA 2013
7060 - Budget général Ville	25.224.181,66	25.210.608,54	24.587.439,63
70601 – Budget annexe de l'Eau	3.897,54	0,00	0,00
70602 – Budget annexe Assainissement	1.158.526,26	1.163.649,20	1.131.898,13
70603 – Budget annexe Fossoyage	105.862,05	107.804,67	110.676,07
70605 – Etats spéciaux d'Arrondissement	2.500.115,85	2.628.964,54	2.568.748,86
7061 – Conducteurs détachés	462.231,00	250.674,24	721.763,15
7062 – Budget général Département	1.015.440,00	1.115.015,98	509.635,77
70621 – Autres collectivités	411.621,66	368.327,96	396.068,24
7063 – Assistance Publique Hôpitaux de Paris	607.167,60	622.147,56	584.338,22
7065 – EAU de PARIS	939.262,27	996.278,32	832.634,16
7066 - CASVP	716.626,32	656.344,15	599.944,29
7067 - SIAAP	0,00	22.531,23	26.717,00
TOTAL	33.144.932,41	33.142.346,39	32.069.863,52

ii. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Ce poste, d'un montant de 590.746,00 euros regroupe :

- la participation des bénéficiaires des dispositifs d'usage (nature 70831) pour 81.417,77 euros.
- les locations (nature 70832) d'un montant de 509.328,12 euros regroupent les prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte.

iii. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La somme de 137.182,25 euros constatée en 2013 provient des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux. Elle est en diminution légère par rapport aux 149.747,02 euros perçus en 2012.

iv. PRODUIT DE CESSION DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, de quelques outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2013 est de 602.150,00 euros en hausse par rapport aux 447.845,00 euros perçus en 2012.

3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2013 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à **33.535.432,02** euros, contre 33.990.338,42 euros constatés pour l'exercice 2012, soit une baisse de 1,3%.
- le montant des recettes titrées s'élève à **34.186.332,73** euros, en baisse par rapport au montant de 35.279.007,40 euros atteint sur l'exercice 2012.
- le résultat de l'exercice 2013 de la section d'exploitation est donc excédentaire pour un montant de **650.900,71** euros.
- l'excédent cumulé au 31/12/2012 s'élevait à 1.327.316,08 euros.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs étant égal à la différence entre le produit des ventes (soit 602.150,00 euros du compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (82.640,77 euros du compte 675) atteint donc pour l'exercice 2013 la somme de 519.509,25 euros.

Conformément aux règles d'affectation du résultat prévu par l'instruction M4, il est proposé que :

- Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, soit 519.509,25 euros, soit affecté au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 réserves règlementées).
- Le solde de 131.391,46 € (différence entre le résultat de l'exercice 2013 et le montant des plus-values nettes des cessions d'actif) soit également affecté au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 réserves règlementées).

L'excédent cumulé d'exploitation reste donc, à la fin de l'exercice 2013, au même montant que celui constaté fin 2012, soit 1.327.316,08 euros.

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux pour l'exercice 2013.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris